

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01950 Numéro SIREN : 537 970 956 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 10768



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS A2C
278 chemin du Bigourd
84380 Mazan

537 970 956 RCS Avignon
Document comprenant 2 pages

Date : 30/06/2019
Lieu : 278 chemin du bigourd 84380 Mazan

Présents :

Président de séance : Bord Joël, président de la SAS.

Présents : Trichard Frédéric, Bord Joël, Mercier Karine, personnes physiques détenant le capital.

Absents :

Aucun

En date du 30/06/2019 à 14h30 au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les décisions relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2018
- l'investissement
- Vie de la société
- la rémunération

1°) Approbation des comptes :

Les participants à l'assemblée ont pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos du 31/12/2018, approuvent les comptes annuels de cet exercice, qui se soldent par un résultat avant imputation des déficits antérieurs de 21 175 €

Après imputation des déficits antérieurs, le résultat fiscal est de 0 €

2°) Investissement :

Les investissements 2019 sont restreints au maintien de l'activité à la vue du résultat de l'année 2018.



3°) Vie de la société :

Deux Audits de surveillance seront menés en 2019 pour le maintien de l'accréditation COFRAC et la certification INERIS.

Les décisions prises en 2018 ont permis de rétablir la trésorerie de la société et d'arriver à l'équilibre comptable

4°) Rémunération :

A la vue des comptes de l'exercice 2018 et pour permettre de stabiliser la société, aucune rémunération n'est accordée aux associés et au président pour l'année 2019.

BORD Joël
Président et associé

TRICHARD Frédéric
Associé

MERCIER Karine
Associée

Formulaire obligatoire (art. 3025 du Code de Commerce des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S. A2CNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 278 Chemin du bigourd84380 MazanNuméro SIRET * 53797095600018

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (3)

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			<u>31122018</u>		<u>31122017</u>	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	4 793	030	3 427	1 366
	Immobilisations financières * (1)	040		042		147
	Total I (5)	044	4 793	048	3 427	1 366
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	32 475	070	315	32 160
	Autres * (3)	072	491	074		25 545
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080		082		1 461
	Disponibilités	084	23 907	086		23 907
	Charges constatées d'avance *	092	188	094		7 340
	Total II	096	57 061	098	315	188
	Total général (I+II)	110	61 854	112	56 746	34 499
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	12 000	12 000
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126	1 200	1 200
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	44 298	25 920
	Report à nouveau	134		134	(38 069)	(38 069)
	Résultat de l'exercice	136		136	21 175	18 378
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142		142	40 604	19 429
	Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	55	68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	7 578	2 282
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	51	172	9 875	12 868
	Produits constatés d'avance	174		174		
REVENUS	Total III	176		176	17 508	15 218
	Total général (I + II + III)	180		180	58 112	34 646
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 367
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, 303 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise S.A.S. A2C		Exercice clos le 31/12/2018					Exercice N-1 clos le 31/12/2017				
A - RÉSULTAT COMPTABLE													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210									
	Production vendue	biens	215	214									
		services *	217	218		125 182			128 462				
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222									
	Production immobilisée *		224										
	Subventions d'exploitation reçues		226										
	Autres produits		230			0			3 562				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		125 182			132 024				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234										
	Variation de stock (marchandises) *		236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240										
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)	242		43 024			45 607					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 442	244	1 950			2 326					
	Rémunérations du personnel *		250		40 469			45 613					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		17 765			19 274					
	Dotations aux amortissements *		254		148			159					
	Dotations aux provisions		256										
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	651			667				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
	Total des charges d'exploitation (II)				264		104 007			113 646			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		21 175			18 378				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III) 280										
	Produits exceptionnels		(IV) 290					8 905					
	Charges financières		(V) 294										
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347						8 905				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
Impôts sur les bénéfices *		(VII) 306											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		21 175			18 378				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		21 175	314						
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318										
	Provisions non déductibles *		322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epies-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999										
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44.940es)	986	Zone franche urbaine (44.940es et autres A)	987	Zones de réhabilitation de la dévise (44.940es)	127	Zones de réhabilitation rurales (44.940es)	138				
Reprise d'entreprises en difficulté (44.940es)		981	Jeune entreprise innovante (44.940es A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis des lois)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 bis des lois)	990					
ZFA (44.940es)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report et arrais du déficit	346	Basins d'emploi à dynamiser-BUD (art. 44 bis des lois)	992					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655						350				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		21 175	354						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2													
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356										
	Déficits antérieurs reportables : *	22 124	dont imputés sur le résultat :					360	21 175				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		0	372						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2													

73

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S. A2CNéant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452	1 367	454		456	1 367	1 367	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 426	472		474		476	3 426	3 426	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	3 426	492	1 367	494		496	4 793	4 793	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1	544		546	1	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	3 279	562	147	564		566	3 426	
TOTAL		570	3 279	572	148	574		576	3 427	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values imposables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

FB

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A2C

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	315	652	654	656	315
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680	315	682	684	686	315

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	22	124
Déficits imputés	983	21	175
Déficits reportables	984		949
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		949

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 036
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 598
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JB

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A2C		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD : Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD à Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
ann. 35 du formulaire 2033-F

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
2(1) Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A2C

ADRESSE (voie) 278 Chemin du bigourd

CODE POSTAL 84380

VILLE Mazan

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TRICHARD Prénom(s) Frédéric

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 280675 N° Département 89 Commune Poitiers Pays

Adresse : N° 90 Voie Avenue du mistral

Code postal 84450 Commune Saint Saturnin les Avignon Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique MERCIER Prénom(s) Karine

Nom marital GIBAUDAN % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 080174 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays

Adresse : N° Voie Quartier cougne a Banne

Code postal 84190 Commune Suzette Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

JB

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A2C

ADRESSE (voie) 278 Chemin du bigourd

CODE POSTAL 84380

VILLE Mazan

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BORD Prénom(s) Joël

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 120765 N° Département 84 Commune AVIGNON Pays

Adresse : N° 278 Voie Chemin du Bigourd

Code postal 84380 Commune Mazan Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 58 111.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 125 182.07 Euros et dégageant un bénéfice de 21 175.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

JB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234
Dettes fiscales et sociales	275
Total	564

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	188
Total	188